



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/25

PARIS, le 16 août 2016
Original anglais

Point 25 de l'ordre du jour provisoire

PALESTINE OCCUPÉE

Résumé

Le présent document fait suite à la décision 199 EX/19, dans laquelle le Conseil exécutif a prévu d'inscrire le point intitulé « Palestine occupée » à l'ordre du jour de sa 200^e session. Ce document rend compte de l'évolution de la question depuis la 199^e session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 27.



I. Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts

1. Un rapport sur l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts (site proposé par la Jordanie) est régulièrement soumis au Conseil exécutif et au Comité du patrimoine mondial. Le rapport sera examiné à Paris en octobre 2016 par le Comité du patrimoine mondial à la reprise de sa 40^e session, qui a été interrompue à Istanbul en raison de la situation en Turquie.
2. L'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts est présenté chaque année au Comité du patrimoine mondial. Le 15^e Rapport de suivi renforcé en date du mois d'avril 2016 portant sur la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts a été finalisé et soumis à tous les membres du Comité du patrimoine mondial.
3. En outre, conformément à la décision 176 EX/Réunion plénière spéciale et aux décisions prises par le Conseil exécutif et le Comité du patrimoine mondial depuis 2007, le Centre du patrimoine mondial n'a ménagé aucun effort pour faciliter les échanges entre les experts israéliens, palestiniens, jordaniens et du Waqf en ce qui concerne la conception de la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem, comme pour faciliter la mission de suivi réactif UNESCO sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts, et la réunion d'experts UNESCO sur la Rampe des Maghrébins.
4. Au moment de la rédaction du présent document, la mission de suivi et la réunion d'experts demandées par le Conseil exécutif et le Comité du patrimoine mondial n'avaient pas eu lieu.
5. Dans une lettre datée du 14 juin 2016, la délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO a exprimé son inquiétude à la suite de témoignages faisant état d'entraves à la liberté d'accès à la mosquée al-Aqsa/al-Haram ash-Sharif. Le Secrétariat a transmis ces informations à la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO pour obtenir plus de renseignements. Dans une lettre datée du 28 juillet 2016, la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO a répondu au Secrétariat que les informations rapportées étaient erronées.
6. Le 15 juillet 2016, la Directrice générale a publié une déclaration sur la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts à l'occasion de la 40^e session du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Istanbul, dans laquelle elle a notamment rappelé que, conformément à sa description dans le cadre de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la Vieille Ville de Jérusalem est la ville sainte de trois religions monothéistes, à savoir le judaïsme, le christianisme et l'islam, et que chacune de ses communautés a le droit à la reconnaissance explicite de son histoire et de sa relation avec la ville.
7. À la suite de la signature entre l'UNESCO et le Gouvernement norvégien d'un accord relatif au projet « Assurer la durabilité du Centre pour la restauration des manuscrits islamiques du Haram ash-Sharif à Jérusalem » en décembre 2011, l'UNESCO a prêté assistance au Centre afin de renforcer les capacités de son personnel en matière de préservation des manuscrits islamiques. Depuis le lancement du projet, cinq membres du personnel supplémentaires ont été recrutés, douze stages de formation aux techniques de conservation et de restauration, représentant un total de 1 370 heures, ont été tenus, et des visites de centres de restauration à Paris et à Florence ont été organisées en 2013. Le projet a également permis de doter le Centre d'équipements et de matériel. En 2014-2015, l'UNESCO a mené quatre missions de consultation. Les parties prenantes examinent actuellement la possibilité d'engager une nouvelle phase du projet qui serait mise en place après 2016.
8. La rénovation du Musée islamique du Haram ash-Sharif et de sa collection est actuellement en suspens, car des fonds supplémentaires sont requis pour achever l'organisation muséographique et scénographique proposée, laquelle avait été approuvée en mars 2015 par les autorités du Waqf. Une mission de suivi s'est déroulée en juin 2015. La réouverture du Musée, qui dépendra de la disponibilité de fonds supplémentaires, n'est pas prévue avant 2016.

9. Dans une lettre datée du 10 mai 2016, la délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO a exprimé son inquiétude quant aux informations selon lesquelles une partie des collections du Musée Rockefeller, situé à Jérusalem-Est, aurait été transférée à Jérusalem-Ouest. Le Secrétariat a transmis ces informations à la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO pour obtenir plus de renseignements. Dans une lettre datée du 28 juillet 2016, la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO a répondu au Secrétariat que les informations rapportées étaient erronées.

10. Si des renseignements complémentaires étaient fournis au Secrétariat au sujet des questions susmentionnées, la Directrice générale serait disposée à publier un addendum au présent document avant la 200^e session du Conseil exécutif afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question.

II.

A. Reconstruction et développement de Gaza (janvier 2016 – juin 2016)

11. Cette partie du document présente un aperçu des mesures prises par l'UNESCO aux fins du relèvement de Gaza. Une description plus générale de l'assistance technique, des mesures de renforcement des capacités et du large éventail de projets axés sur le développement que l'UNESCO met en œuvre en Palestine, y compris à Gaza, est présentée dans le document 200 EX/26.

Éducation

12. L'UNESCO continue de soutenir les étudiants vulnérables de Palestine. Avec l'appui financier du Comité saoudien pour l'aide au peuple palestinien, l'UNESCO continue de soutenir douze bibliothèques, dont deux se trouvent à Gaza. Ces bibliothèques aident les étudiants vulnérables en leur donnant accès à des lieux d'étude et de recherche, à des manuels et à d'autres ressources. Quelque 8 133 étudiants ont déjà bénéficié des services des bibliothèques de la bande de Gaza (pour plus de détails, voir le document 200 EX/26).

13. L'UNESCO a continué à soutenir l'éducation sans exclusion et adaptée aux enfants au moyen d'activités pilotes dirigées par des enfants et d'activités novatrices d'enseignement et d'apprentissage menées dans 26 écoles de la bande de Gaza (20 administrées par le Gouvernement, 6 par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)). Avec le soutien généreux du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) et du Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), l'UNESCO a mis en œuvre ces activités en collaboration avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'UNWRA. Le projet a débuté en août 2014 et il a été étendu en 2016 à 19 nouvelles écoles de la bande de Gaza, où 772 enfants (280 garçons et 492 filles) et 50 enseignants et responsables (24 femmes et 26 hommes) en ont bénéficié. Une série d'ateliers finals de renforcement des capacités a été organisée à l'intention de plus de 50 enseignants, directeurs d'établissements et responsables en avril et mai 2016, et des certificats ont été distribués à la fin des modules de formation (pour plus de détails, voir le document 200 EX/26).

Culture

14. Dans le cadre de son soutien continu à la sauvegarde et à la promotion du site archéologique de Tell Umm Amer/Monastère Saint-Hilarion dans la bande de Gaza, qui est inscrit sur la liste indicative de la Palestine, l'UNESCO a fourni un appui technique à la campagne organisée par le Centre Iwan pour le patrimoine architectural dans le cadre du programme de Volontariat pour le patrimoine mondial de l'UNESCO 2016 – *Ensemble pour le patrimoine*. Les activités de la campagne ont porté sur l'entretien et le nettoyage du site ainsi que sur la sensibilisation du public et mobilisé un certain nombre de bénévoles issus de différentes

universités de Gaza et de communautés locales. Outre les besoins récurrents en matière de conservation d'urgence et d'entretien, la question de la promotion et de la présentation adéquates du site a également été soulevée par de nombreux acteurs locaux, car Tell Umm Amer/Monastère Saint-Hilarion est le seul site archéologique, éducatif et récréatif ouvert aux étudiants et visiteurs originaires de Gaza régulièrement visité par un grand nombre d'entre eux, et constitue en tant que tel une vitrine importante de mise en valeur du patrimoine architectural précieux de la bande de Gaza. Par conséquent, tout en s'efforçant de lever des fonds pour financer une approche holistique de conservation, de gestion et de promotion du site, l'UNESCO continuera d'apporter un appui technique et financier à la réalisation de panneaux d'information expliquant les caractéristiques archéologiques et l'importance de la préservation de ce site unique.

15. Dans le cadre de la **campagne #Unite4Heritage (Unis pour le patrimoine) en Palestine**, l'UNESCO a mis au point une vidéo de trois minutes visant à présenter et à promouvoir les principales activités qui ont été menées en Palestine, y compris dans la bande de Gaza. La vidéo a été mise en ligne sur les comptes de l'UNESCO sur les réseaux sociaux, Twitter et YouTube et sur le site Web de la campagne #Unite4Heritage. Elle est disponible aux liens suivants : <https://twitter.com/UNESCO/status/732952291767136257>, <http://www.unite4heritage.org/>, https://www.youtube.com/watch?v=mr_YoT--1mY&feature=youtu.be.

Communication et information

16. Avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé le 7 mars 2016 à Gaza la première réunion d'experts sur l'examen des programmes universitaires sur la sécurité des journalistes enseignés en Palestine, en s'appuyant sur une proposition de modèle de programme sur la sécurité mis au point par la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et l'UNESCO. Cette activité s'inscrivait dans le cadre d'un processus d'examen plus large de l'UNESCO visant à évaluer comment la question de la sécurité des journalistes est abordée dans les programmes de journalisme enseignés dans les facultés de médias de la région arabe. Des consultations avec les facultés et les écoles de médias et de journalisme de Gaza ont été la première étape vers une consultation nationale sur cette question. L'UNESCO organise ce processus en coopération avec toutes les universités palestiniennes concernées, le Ministère de l'information, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le Syndicat des journalistes palestiniens. L'examen vise à élaborer un cours type sur la sécurité des journalistes, adapté aux besoins et aux conditions des étudiants et des universités de Palestine et associant les responsables politiques et les décideurs, les institutions de médias, les universités, la société civile ainsi que les journalistes eux-mêmes afin de sécuriser et de professionnaliser l'environnement pour les futurs journalistes.

Égalité entre les sexes

17. Les activités de l'UNESCO visant à soutenir et promouvoir l'égalité entre les sexes en Palestine sont menées par le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, avec un financement du Gouvernement norvégien (pour plus de détails, voir le document 200 EX/26).

Jeunes (projet NET-MED Youth)

18. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a dispensé aux membres du groupe de travail NET-MED Youth de Gaza une série de formations de renforcement des capacités portant sur la prise en compte de l'égalité entre les sexes et des questions relatives aux personnes handicapées dans les activités des jeunes, les approches fondées sur les droits de l'homme ciblant les jeunes et les activités de plaidoyer. Ces compétences permettront aux activités et initiatives dirigées par les jeunes de mettre en valeur les principales priorités et préoccupations des jeunes, et de mettre en lumière les réalisations et le rôle de la jeune génération dans le développement social.

19. Un membre du groupe de travail NET-MED Youth de Gaza a participé avec deux autres Palestiniens de Cisjordanie à la formation régionale sur la campagne de communication et de plaidoyer qui s'est tenue en Jordanie en février 2016.

20. La Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée à Gaza par les membres du groupe de travail NET-MED Youth sur les médias en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au moyen d'une campagne médiatique de trois jours (pour plus de détails, voir le document 200 EX/26).

21. Des organisations de jeunes de Gaza, y compris certains membres du réseau NET-MED Youth, ont participé aux ateliers préparatoires organisés par le Conseil supérieur de la jeunesse et des sports en vue de l'élaboration de la Stratégie nationale de la jeunesse 2017-2022. Outre les stages de renforcement des capacités, trois réunions du groupe de travail NET-MED Youth de Gaza ont eu lieu, dont l'une a permis aux participants d'échanger leurs points de vue avec une délégation de la Commission européenne à Bruxelles.

B. Les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal bin Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem

22. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil exécutif depuis sa 184^e session à la demande d'un certain nombre d'États membres, suite à la décision annoncée en février 2010 par les autorités israéliennes d'inscrire les deux sites susmentionnés, situés à Hébron et à Bethléem, au programme du patrimoine national d'Israël.

23. À sa 199^e session, le Conseil exécutif a adopté la décision 199 EX/19, dans laquelle il a réaffirmé « que les deux sites concernés, qui se trouvent à Al-Khalil/Hébron et à Bethléem, font partie intégrante de la Palestine », désapprouvé « la poursuite des fouilles illicites, des travaux et de la construction, par Israël, de routes privées pour les colons et d'un mur de séparation dans la vieille ville d'Al-Khalil/Hébron » et prié instamment « Israël, la Puissance occupante, de mettre fin à ces violations, conformément aux dispositions des conventions, résolutions et décisions pertinentes de l'UNESCO » ; il a en outre regretté vivement « qu'Israël refuse de se conformer à la décision 185 EX/15, dans laquelle les autorités israéliennes ont été priées de retirer les deux sites palestiniens de la liste du patrimoine national israélien », et prié « les autorités israéliennes d'agir conformément à cette décision ».

24. Dans une lettre datée du 10 mai 2016, la délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO a appelé l'attention du Secrétariat sur les travaux de construction et fouilles menées dans la vieille ville d'Hébron, qui pourraient menacer le site. Le Secrétariat a transmis ces informations à la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO. Dans une lettre datée du 28 juillet 2016, la délégation permanente d'Israël auprès de l'UNESCO a répondu au Secrétariat que les informations rapportées étaient erronées.

25. Le Conseil exécutif a également décidé d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de sa 200^e session au titre du point intitulé « Palestine occupée », et invité la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet. À ce jour, il n'est parvenu au Secrétariat aucune information sur ces questions.

26. Si des renseignements complémentaires étaient fournis au Secrétariat au sujet des questions susmentionnées, la Directrice générale serait disposée à publier un addendum au présent document avant la 200^e session du Conseil exécutif.

Projet de décision

27. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions antérieures relatives à la Palestine occupée,
2. Ayant examiné le document 200 EX/25,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 201^e session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.